Greffe du Tribunal de la concurrence

2011–2012

Rapport sur les plans et priorités

Christian Paradis
Ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture)

Table des matières

Message du ministre 3
Section I: Survol du ministère 4
Renseignements sommaires 4
Raison d'être et responsabilités 4
Objectif stratégique et architecture des activités de programme 5
Sommaire de la planification 5
Ressources financières (en milliers de dollars) 5
Ressources humaines (équivalents temps plein– ÉTP) 5
Contribution des priorités à la réalisation de l'objectif stratégique 7
Analyse du risque 8
Profil des dépenses 9
Crédits votés et législatifs 9
Section II: Analyse des activités de programme par objectif stratégique 11
Objectif stratégique 11
Activité de programme par objectif stratégique 11
Activité de programme: Traitement des demandes 11
Point saillants de la planification 12
Avantages pour les Canadiens et Canadiennes 12
Activité de programme: Services internes 13
Sommaire de l'activité de programme et faits saillants de la planification 13
Section III: Renseignements supplémentaires 14
Faits saillants financiers 14
État prospectif condensé des opérations 14

Message du ministre

Le Canada a certes été touché par la récession mondiale, mais les signes de redressement économique se maintiennent. Dans ce contexte, la vision du gouvernement Harper pour le Canada demeure très claire. Nous sommes déterminés à créer des emplois et à favoriser la croissance économique dans toutes les régions du pays. Nous continuerons de lutter contre le protectionnisme, qui constitue la principale entrave à la relance économique mondiale. Nous continuerons aussi de soutenir les sciences, la technologie et l'innovation en vue d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Au cours de la prochaine année, Industrie Canada et ses partenaires du Portefeuille saisiront les occasions offertes par la reprise économique mondiale. Nous établirons les conditions nécessaires au succès des industries en améliorant les politiques que nous avons adoptées, en réalisant des investissements judicieux, et en appuyant les programmes et les services destinés aux entreprises. Nous travaillerons à supprimer les entraves à la libre concurrence et à créer un environnement favorable aux investissements étrangers. Industrie Canada coordonnera l'élaboration d'importantes initiatives stratégiques destinées à appuyer l'économie numérique au Canada et façonnera une stratégie pangouvernementale relativement aux activités touristiques fédérales. Le Ministère rehaussera également l'efficacité et la rentabilité de ses activités, et travaillera de concert avec les industries et les secteurs qui émergent de la récession afin d'édifier un avenir stable et prospère.

En 2011-2012, le Greffe du Tribunal de la concurrence concentrera ses efforts sur les développements en matière de droit et d'économie de la concurrence à l'échelle nationale et internationale dans le cadre de son programme d'apprentissage continu, afin de faire en sorte que ses membres soient prêts à traiter les cas complexes. En outre, le Greffe développera et mettra en place une stratégie de communication visant à informer la collectivité juridique de ses technologies de traitement de cas, qui sont maintenant disponibles lorsqu'ils déposent un document.

Comme toujours, je collaborerai avec les partenaires du portefeuille de l'Industrie, le secteur privé et les autres ordres de gouvernement pour jeter les bases d'une économie dynamique et concurrentielle.

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport sur les plans et les priorités* du Greffe du Tribunal de la concurrence.

Le ministre de l'Industrie et ministre d'État (Agriculture),

Christian Paradis

Section I: Survol du ministère

Renseignements sommaires

Raison d'être et responsabilités

Le Tribunal de la concurrence est un tribunal quasi judiciaire indépendant constitué sous le régime de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* en vue d'entendre les demandes soumises par le commissaire de la concurrence ou par une partie privée, selon les circonstances, en vertu des différentes parties de la *Loi sur la concurrence*. Cette loi a pour objet de préserver et de favoriser la concurrence au Canada. Le Tribunal entend les demandes relatives aux pratiques commerciales trompeuses, telles que la publicité trompeuse, fondées sur la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence*. Le Tribunal a également compétence pour entendre les renvois ainsi que les demandes présentées sous le régime de la partie VIII, qui traite des pratiques restrictives du commerce, telles que l'exclusivité.

Depuis sa création en 1986, le Tribunal a été saisi d'affaires concernant les fusions, l'abus de position dominante et différentes pratiques commerciales mettant en cause des intervenants clés de plusieurs industries. Parmi les milieux de l'industrie concernés, mentionnons les magasins de meubles, les importateurs de tuyaux en fonte, les systèmes de réservation informatisés des compagnies aériennes, les journaux communautaires, l'aspartame, l'élimination des déchets, les pièces d'automobiles, les produits d'amaigrissement, les économiseurs de carburant, les produits d'entretien du foyer, les services bancaires, les produits de volaille et les services de gestion de carrière.

La *Loi sur le Tribunal de concurrence* pourvoit à l'organisation administrative des travaux du Tribunal par l'intermédiaire du greffe du Tribunal de la concurrence. Le greffe du Tribunal de la concurrence est désigné comme étant un ministère à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et à ce titre, il doit adhérer aux politiques fédérales en matière d'administration publique, notamment celle concernant la préparation du présent rapport sur les plans et les priorités. Ce rapport porte sur les activités du greffe en appui à la gestion du Tribunal et à ses délibérations, et non sur les affaires dont le Tribunal est saisi.

Le greffe du Tribunal de la concurrence participe à tous les aspects des travaux du Tribunal et s'assure que celui-ci puisse tenir des audiences partout au Canada, selon les besoins. Le greffe est le lieu de dépôt des demandes, des consentements et des documents, de même que le lieu de délivrance des documents et des ordonnances pour toutes les affaires instruites par le Tribunal. Le siège du greffe est situé dans la région de la capitale nationale.

Objectif stratégique et architecture des activités de programme

Le tableau ci-dessous illustre le cadre du greffe du Tribunal de la concurrence dans lequel les activités de programme contribuent à la réalisation de l'objectif stratégique.

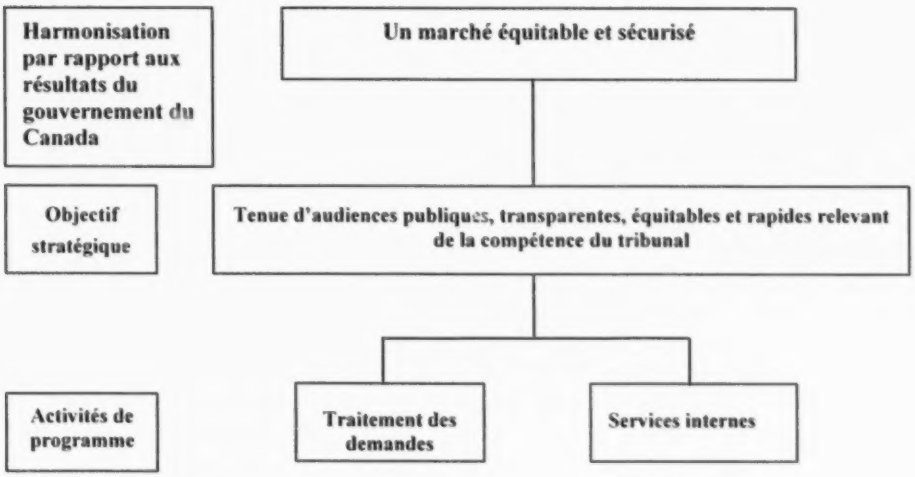

Sommaire de la planification

Ressources financières (en milliers de dollars)

2011-2012	2012-2013	2013-2014
$2,334	$2,334	$2,334

Le tableau des ressources financières ci-dessus indique la totalité des dépenses prévues pour le greffe du Tribunal de la concurrence au cours des trois prochains exercices financiers.

Ressources humaines (équivalents temps plein– ÉTP)

2011-2012	2012-2013	2013-2014
14	14	14

Le tableau des ressources humaines ci-dessus indique la totalité des ressources humaines prévues pour le greffe du Tribunal de la concurrence au cours des trois prochains exercices financiers.

Objectif stratégique: Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal.					
Indicateurs de rendement		**Objectifs**			
Degré de satisfaction des clients en ce qui a trait à la qualité du service		Satisfaction de 80%			
Degré de satisfaction des membres du Tribunal en ce qui a trait à la qualité du service		Satisfaction de 80%			
Activité de programme[1]	**Dépenses prévues 2010–11**	**Dépenses prévues (en milliers de dollars)**			**Harmonisation par rapport aux résultats du gouvernement du Canada**
		2011–12	**2012–13**	**2013–14**	
Traitement des demandes	$767	$1,747	$1,747	$1,747	Un marché équitable et sécurisé
Services internes	$662	$582	$582	$582	
Total des dépenses prévues		$2,334	$2,329	$2,329	

[1] Pour une description de l'activité de programme, veuillez consulter le budget principal des dépenses en ligne à l'adresse http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/est-pre/index-fra.asp

Contribution des priorités à la réalisation de l'objectif stratégique

Priorités opérationnelles	Type	Liens avec l'objectif stratégique	Description
Développer de nouveaux outils et services offerts par le greffe et mettre en œuvre une stratégie de communication pour en informer le public	Nouveau	Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal.	**Pourquoi est-ce une priorité?** Les récents investissements du greffe dans la technologie doivent être communiqués de façon intermittente aux utilisateurs potentiels pour les encourager à utiliser les services et à en tirer profit. **Solutions retenues pour donner suite à cette priorité** Identifier les services et les outils qui seront déployés pendant l'exercice financier et établir un calendrier pour la diffusion des communiqués aux avocats.
Formation continue pour les membres du Tribunal	En cours	Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal.	**Pourquoi est-ce une priorité?** Le domaine de la concurrence est vaste et complexe. Les membres du Tribunal doivent comprendre et connaître les politiques et développements économiques au Canada et à l'étranger qui pourraient avoir des répercussions sur leur travail en tant que membres du Tribunal. **Solutions retenues pour donner suite à cette priorité** Informer les membres du Tribunal au moyen de bulletins, conférences ou séminaires avec des conférenciers internes et externes sur les développements nationaux et internationaux dans le domaine du droit de la concurrence et

			de l'économie.

Priorités de gestion	Type	Liens avec l'objectif stratégique	Description
Établir des partenariats avec d'autres organismes pour offrir au personnel des occasions d'apprentissage	En cours	Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal.	**Pourquoi est-ce une priorité?** Les affaires entendues par le Tribunal sont spécialisées. Offrir au personnel des occasions d'apprentissage dans d'autres organismes permettra d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences, ce qui sera avantageux pour le greffe. **Solutions retenues pour donner suite à cette priorité** Revoir la charge de travail et ajouter la possibilité que des employés soient affectés au sein d'autres organismes dans le Plan intégré des activités et des ressources humaines du greffe.

Analyse du risque

Le greffe du Tribunal de la concurrence fait face à un défi de taille permanent en matière de planification, puisque la seule fonction du Tribunal est d'entendre les affaires qui lui sont soumises. Le greffe exerce donc des activités qui sont fonction de demandes externes et il ne peut que réagir à ces demandes plutôt que de les planifier. Le nombre de demandes dont le Tribunal est saisi dépend de la politique d'application adoptée par le Bureau de la concurrence et du nombre de demandes déposées par des particuliers ou des sociétés en vertu des dispositions sur l'accès privé de la *Loi sur la concurrence*.

Le projet de loi C-28, la *Loi visant l'élimination des pourriels sur les réseaux Internet et sans fil*, est entré en vigueur en décembre 2010. La Loi élargit la portée de la partie VII.1 de la *Loi sur la concurrence,* Pratiques commerciales trompeuses, dans le but de mieux traiter les activités commerciales en ligne. Le Tribunal peut s'attendre à recevoir plus de demandes en vertu de cette nouvelle disposition et il devra réévaluer les défis auxquels sont confrontées les ressources humaines.

Une nouvelle disposition civile liée aux ententes entre concurrents est entrée en vigueur en mars 2010. Il faut souvent un certain temps après l'adoption de nouvelles dispositions pour constater une augmentation de la charge de travail du Tribunal. Le greffe surveillera

de près les répercussions de cette nouvelle disposition sur sa charge de travail et les différentes étapes de l'adoption du projet de loi C-28 par le Parlement.

Il existe aussi un risque potentiel lié aux possibilités de développement limitées que le greffe peut offrir en tant que micro organisme. Le taux de roulement des dernières années montre la nécessité de bien gérer les besoins du greffe en matière de ressources humaines pour maintenir la prestation des activités qui font partie de son mandat.

Profil des dépenses

Tendance en ce qui a trait aux dépenses ministérielles

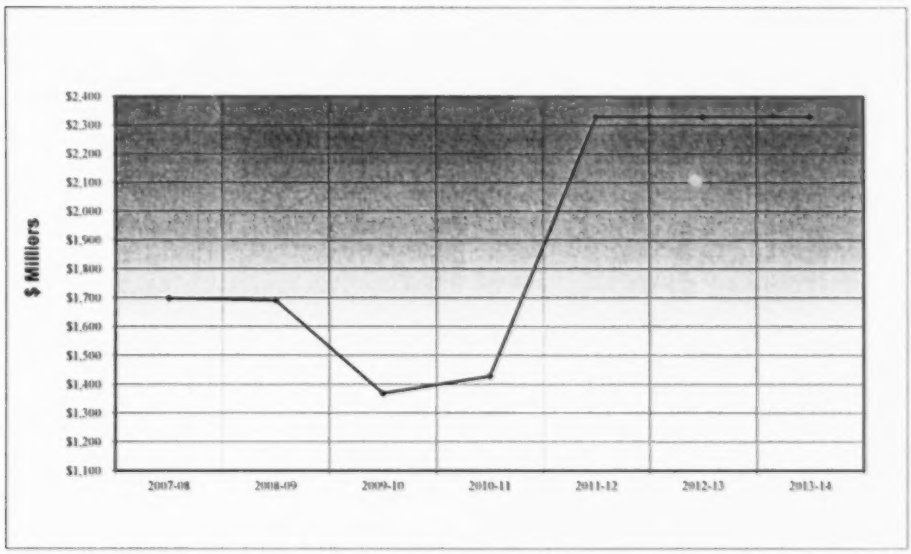

Les dépenses devraient augmenter en 2011-2012 en raison de la compétence supplémentaire conférée au Tribunal en ce qui concerne les pratiques de maintien des prix qui ont pour effet de nuire à la concurrence. Aussi, le projet de loi C-28, la *Loi visant l'élimination des pourriels sur les réseaux Internet et sans fil*, est entré en vigueur en décembre 2010. Par conséquent, le Tribunal peut s'attendre à recevoir plus de dossiers. Le greffe ne peut prévoir la charge de travail du Tribunal; il ne peut que réagir et traiter les demandes à mesure qu'elles sont présentées par les entreprises canadiennes et le Bureau de la concurrence. Le greffe prévoit pouvoir traiter ces dossiers additionnels en deçà de ses niveaux de référence actuellement approuvés.

Crédits votés et législatifs

Pour obtenir des renseignements sur les crédits votés et législatifs de l'organisation, veuillez consulter le Budget principal des dépenses de 2011-2012. Une version

électronique du Budget principal des dépenses est disponible à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20112012/me-bpd/toc-tdm-fra.asp

Section II: Analyse des activités de programme par objectif stratégique

Objectif stratégique

Tenue d'audiences publiques, transparentes, équitables et rapides relevant de la compétence du Tribunal

Le Tribunal entend les demandes et rend les ordonnances relatives aux affaires civiles susceptibles d'examen, tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la concurrence*. Cela englobe les pratiques commerciales trompeuses (partie VII.1) et les pratiques restrictives du commerce (partie VIII).

Les parties au Tribunal de la concurrence sont principalement le Bureau de la concurrence et les entreprises canadiennes offrant un éventail de produits et de services. Les dossiers dont le Tribunal est saisi sont complexes et les décisions qu'il rend peuvent avoir une incidence importante sur les entreprises canadiennes. Le greffe assure un soutien efficient et efficace au Tribunal en ce qui a trait au traitement des demandes. Le degré de satisfaction des membres et des clients est mesuré à la fin de chaque audience : un questionnaire leur est envoyé pour qu'ils évaluent le niveau de service du greffe. Un degré de satisfaction minimum de 80 % a été fixé comme objectif.

La section suivante décrit les activités relatives aux deux activités de programme du greffe et indique les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs fixés pour chacun d'eux.

Activité de programme par objectif stratégique

Traitement des demandes

Activité de programme: Traitement des demandes					
Ressources humaines (ÉTP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2011–2012		**2012–2013**		**2013–2014**	
ÉTP	**Dépenses Prévues**	**ÉTP**	**Dépenses Prévues**	**ÉTP**	**Dépenses Prévues**
10	$1,747	10	$1,747	10	$1,747

Traitement des demandes: Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs
Services d'archives opportuns assurant au public un accès efficace aux dossiers et décisions.	Pourcentage des dossiers non-confidentiels et des décisions affichés sur le site Web dans un délai de 48 h suivant leur dépôt.	90%
Traitement des documents selon les délais prescrits dans les règles de procédure[2].	Documents traités dans les délais prescrits.	100%
Accès efficace aux audiences électroniques relatives aux demandes.	Pourcentage de documents déposés en utilisant le système par voie électronique	50%

Point saillants de la planification

Pour obtenir les résultats attendus, à savoir offrir au public et aux parties un accès efficace aux audiences électroniques, le greffe du Tribunal de la concurrence prévoit mettre en œuvre une stratégie de communication pour informer le public des nouveaux outils et services. En outre, offrir au public un accès efficace aux dossiers et aux décisions demeurera la principale activité du greffe.

Les employés du greffe continueront de bénéficier de possibilités de formation. Offrir aux employés des possibilités d'apprentissage dans d'autres organismes, en fonction des besoins opérationnels, permettra d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences et les préparera à aider le Tribunal à s'acquitter de son mandat.

Avantages pour les Canadiens et Canadiennes

Le greffe du Tribunal de la concurrence contribue aux résultats du gouvernement du Canada, à savoir « un marché équitable et sécurisé », en aidant le Tribunal à tenir, en temps opportun, des audiences publiques. Les décisions du Tribunal peuvent avoir une incidence sur l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Les décisions rendues par le Tribunal aident à stimuler l'adaptabilité et l'efficience de l'économie canadienne relativement aux questions qui relèvent de sa compétence. Grâce aux renseignements additionnels sur son site Web, il sera plus facile pour les particuliers de bien comprendre les étapes à suivre pour déposer une demande auprès du Tribunal.

[2] Les Règles de procédures peuvent être consultées en ligne à l'adresse http://www.ct-tc.gc.ca/Procedures/ReglesProcedure-fra.asp

Services internes

Activité de programme: Services internes					
Ressources humaines (ÉTP) et dépenses prévues (en milliers de dollars)					
2011–2012		2012–2013		2013–2014	
ÉTP	Dépenses Prévues	ÉTP	Dépenses Prévues	ÉTP	Dépenses Prévues
4	$582	4	$582	4	$582

Services internes: Résultats attendues	Indicateurs de rendement	Objectifs
Services internes de haute qualité en ce qui a trait à la fonction du greffe afin de s'assurer que l'infrastructure est en place pour aider le Tribunal à réaliser son mandat.	Examen constant des politiques internes	25% par année
	Évaluation de la gestion des ressources financières et humaines par la Commission de la fonction publique et le Receveur général.	80%

Sommaire de l'activité de programme et faits saillants de la planification

Cette activité de programme vise à établir des attentes en matière de services internes et à surveiller le rendement global du greffe. Le greffe entend suivre les pratiques de gestion du Cadre de responsabilisation de gestion[3] afin d'agir dans son intérêt et dans celui de ses membres, de ses employés et des Canadiens et Canadiennes.

Parmi les faits saillants de la planification, mentionnons une stratégie de cycle de vie en ce qui a trait au renouvellement de la politique, qui couvrira divers domaines allant des ressources humaines à la gestion du risque en passant par la gestion financière.

[3] Le Cadre de responsabilisation de gestion peut être consulté en ligne à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index-fra.asp

Section III: Renseignements supplémentaires

Faits saillants financiers

Le lien électronique suivant vous permettra d'accéder à l'état prospectif des opérations affichés sur le site web du Greffe du Tribunal de la concurrence : www.ct-tc.gc.ca.

État prospectif condensé des opérations

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Variation en %	État prospectif 2011-2012	État prospectif 2010-2011
Dépenses	S/O	3,168	S/O
Total des dépenses			
Recettes	S/O	0	S/O
Total des recettes			
Coût de fonctionnement net	S/O	3,168	S/O

Le greffe ne peut prévoir la charge de travail du Tribunal; il ne peut que réagir et traiter les demandes à mesure qu'elles sont présentées par les entreprises canadiennes et le Bureau de la concurrence. Les dépenses devraient augmenter en 2011-2012 en raison de la compétence supplémentaire conférée au Tribunal en ce qui concerne les pratiques de maintien des prix. De plus, le projet de loi C-28, la *Loi visant l'élimination des pourriels sur les réseaux Internet et sans fil*, est entré en vigueur en décembre 2010.Par conséquent, le Tribunal peut s'attendre à recevoir plus de dossiers en 2011-2012 et au cours des prochaines années.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Greffe du Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600
Ottawa, ON K1P 5B4

Administrateur général et registraire: 613-957-7851

Site Web: www.ct-tc.gc.ca